

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-1-5

Séance du vendredi 3 juillet 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PROJET POUR LE HAUT-RHIN - TERRITORIALISATION ANTENNE SECONDAIRE DU CONSEIL GENERAL A MUNSTER**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin en date du 04 juillet 2008

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le principe de la réalisation d'ensemble de ce projet.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions